

Bien entendu, l'enseignement religieux ne ferait pas partie officiellement de l'éducation nationale.

Ce sentiment exprimé par le député ci-dessus nommé est partagé par un grand nombre de protestants. En 1892, une convention des instituteurs anglais du Canada avait lieu à Montréal. Parmi ceux qui prirent part aux débats de ce congrès, la majorité se déclara en faveur du système pédagogique dit national. Nous allons citer quelques extraits des discours prononcés en cette circonstance.

*M. Hughes*: " Il parle de la prétendue supériorité des écoles de l'Etat, et déclare que l'application générale d'un système d'écoles confessionnelles serait d'une absurdité dangereuse, (1). "

*Sir W. Dawson*: " La Confédération a laissé aux provinces le soin de veiller à leur système d'éducation, mais il ne faut pas que cette concession dégénère en organisation sectionnelle ; nous devons créer de suite entre les branches du même arbre, un sentiment canadien, un sentiment impérial, si c'était possible (2). "

L'année dernière, la Grande Loge orangiste d'Ontario, réunie en assemblée régulière, faisait la déclaration suivante :

" La Grande Loge s'est aussi déclarée en faveur d'un amendement à l'Acte de la Confédération abolissant les écoles séparées dans toute l'étendue du Canada et faisant de la langue anglaise la seule langue officielle de la Puissance et de toutes les Provinces. "

Enfin, il y a quelques jours à peine, un journal d'Ontario, le *News* publiait ce qui suit :

" L'effet de l'agitation—qui n'a pas encore cessé tant s'en faut—a été de créer une forte impression en faveur de la " nationalisation " des écoles publiques dans le Dominion. Il est plus probable que ce sentiment sera un jour ou l'autre solidifié dans un statut, et le système d'écoles séparées sera aboli. "

Il faut donc admettre que dans tout le Canada, la province de Québec seule recon-

naît intégralement le principe des écoles confessionnelles. Résistera-elle longtemps aux assauts qui lui seront certainement livrés dans un avenir prochain ? Nous le croyons sincèrement. Car le jour où nous consentirons au système d'écoles dites nationales, ce jour-là nous mettrons lâchement la religion catholique à la porte des classes et nous sacrifierons à l'ennemi l'espérance la plus chère que cultive tout Canadien-français bien né : celle de conserver intact sur les bords du St-Laurent le noble héritage de nos ancêtres qui comprend nos Institutions, notre Langue et nos Lois.

Que le Ciel nous préserve de cette honte !

C.-J. MAGNAN.

**Cent deuxième conférence de l'Association des Instituteurs de la circonscription de l'Ecole normale Jacques-Cartier, tenue le 30 et le 31 janvier, 1896.**

En janvier 1895, l'Association des instituteurs de la circonscription de l'école normale J.-Cartier célébrait sa centième conférence ; elle crut devoir, malgré ses faibles ressources organiser la présente conférence et lui donner tout l'éclat possible.

A cet effet donc, un comité élabora un programme digne,—nous osons bien le croire—des personnes distinguées qui voulurent bien honorer de leur présence notre cent-deuxième conférence.

Le programme indiquait deux séances, dont la première eut lieu dans la soirée du 30 janvier.

Bien avant huit heures, la salle des séances, très bien décorée pour la circonstance, était littéralement remplie.

Dans l'auditoire, on remarquait l'Hon. P. Boucher de LaBruère, surintendant de l'instruction publique ; l'Hon. G. Ouimet, ex-surintendant de l'instruction publique ; M. J.-O. Cassegrain, président de l'association des instituteurs ; M. l'abbé H. Verreau, prin-

(1) Voir l'*Enseignement primaire*, Vol. XIV, page 72.

(2) Voir l'*Enseignement primaire*, vol. XIV, page 11.